



COMMUNE DE MODANE (Savoie)  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 30/08/2024  
Reçu en préfecture le 30/08/2024  
Publié le  
ID : 073-217301571-20240826-20240803-DE



Séance du 26 AOUT 2024

Le vingt-six août deux mille vingt-quatre, à 18h30, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire.

**Membres présents :** RAFFIN Jean-Claude - CHABOISSIER Yann - SANDFORD Erica - THEOLIER Thierry - PETINOT-GAGNIERE Laurence - FERNANDES Humberto - BOTTE Géraldine - SIMON Christian - LOGER Daniel - OSTORERO Jean-Michel - THEOLIER Cornelia - CHAUVETON Christophe - GINDRE Gabrielle - VISE Véronique

**Absent :** TISSIER Ludovic

**Procurations :** BALZER Christa à Cornelia THEOLIER - KUSZINSKI Stéphanie à Jean-Michel OSTORERO - COBUS Bruno à Erica SANDFORD - LEFOULON Stéphanie à Laurence PETINOT-GAGNIERE - TAT Hakan à Humberto FERNANDES - BRENIER Natacha à Géraldine BOTTE - VIOLLEAU Katia à Véronique VISE

**Conseillers en exercice :** 22      **Quorum :** 12      **Présents :** 14      **Pouvoirs :** 7      **Votants :** 21

**Date de la convocation :** 20 août 2024

Monsieur Christian SIMON a été élu secrétaire

### Délibération N°2024/08/03

**OBJET : Régie Eau potable : tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2024**

Le rapporteur : Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire

Sur proposition du conseil d'exploitation, Monsieur le Maire présente à l'assemblée les tarifs de la régie eau potable, selon le détail ci-dessous, qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Tarifs eau potable	Prix HT
Abonnement part fixe / unité logement	60 €/an
Abonnement compteur supplémentaire diamètre 15 mm	20 €/an
Abonnement compteur général immeuble collectif diamètre 15 mm	20 €/an
Abonnement compteur général immeuble collectif diamètre 20-25 mm	25 €/an
Abonnement compteur général immeuble collectif diamètre 30 mm	40€/an
Abonnement compteur général immeuble collectif diamètre 40 mm	60 €/an
Consommation	1.10 €/m <sup>3</sup>
Préservation Ressources en Eau (Agence de l'eau)	0.10 €/m <sup>3</sup>
Tarifs prestations complémentaires	Prix HT
Frais d'accès au service sans déplacement	17 €
Frais d'accès au service avec déplacement	54 €
Pose de compteur diamètre 12-15 mm (y compris déplacement)	133 €
Pose de compteur diamètre 20 mm (y compris déplacement)	155 €
Pose de compteur diamètre 30 mm (y compris déplacement)	270 €
Pose de compteur diamètre 40 mm (y compris déplacement)	320 €
Remplacement compteur gelé ou détérioré ou bris de scellé	170 €
Compteur déposé et/ou remonté à l'envers	170 €
Vérification d'un compteur (y compris déplacement) à la demande du client avec un compteur pilote ou une jauge calibrée	83 €
Dépose d'un compteur (y compris déplacement)	105 €
Frais d'ouverture et/ou fermeture d'un branchement sur demande (y compris déplacement)	85 €
Frais de fermeture ou réouverture de branchement pour non-paiement	85 €
Heure normale ingénieur	75 €/h
Heure normale technicien	60 €/h
Heure normale agent	50 €/h
Majoration heure de nuit (22h-6h), weekend et jours fériés	200 %
Pénalités à la suite d'infractions constatées	Montant
Branchement illicite sans compteur et vol d'eau	Forfait de 2 000 € + part variable basée sur une facture de 120 m <sup>3</sup> *
Branchement sans autorisation et vol d'eau sur bouche et poteau incendie	2 000 €

*\*Part variable basée sur une facture valeur de l'INSEE \*\* (120 m3 x tarif en vigueur x nombre d'années).*  
*\*\* Valeur INSEE de référence : la consommation standard est fixée par l'INSEE à 120 m3 consommation de référence nationale pour un « abonné domestique ».*

En fonction de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** les tarifs de la régie eau potable ci-dessus applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Modane, le 26 août 2024.

Le Secrétaire de séance,

Christian SIMON



Le Maire,



Jean-Claude RAFFIN

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 30/08/2024 et de sa publication ou notification le 30/08/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai